

# Les parcours de formation au secondaire

## Quel sera le parcours des étudiants de 2010?

### Les principaux changements

Le *Programme de formation de l'école québécoise (PFÉQ)* place l'élève au cœur de ses apprentissages. Il vise l'élaboration d'une vision du monde, la structuration de l'identité et le développement du pouvoir d'action de l'élève pour qu'il soit bien préparé aux défis et aux changements qu'amènera le 21<sup>e</sup> siècle.

Quatre grandes orientations servent de fondements aux interventions éducatives et sont au centre des principaux changements qu'apporte avec elle la réforme :

- la réussite pour tous, mais avec un rehaussement des exigences ;
- une formation centrée sur le développement des compétences ;
- une évaluation au service de l'apprentissage ;
- une formation décloisonnée qui met en relation plusieurs disciplines.

### 1. Un nouveau programme de formation

Le *PFÉQ* met de l'avant une approche par compétences. Les compétences à développer sont dites transversales et disciplinaires. Le développement des premières est pris en charge par l'ensemble des disciplines alors que le développement des secondes est, comme on peut le supposer, pris en charge par des disciplines particulières. Notons que le développement de ces compétences s'effectue dans le contexte plus large des domaines généraux de formation. Ceux-ci servent en quelque sorte de cadre dans lequel s'inscrivent des situations d'apprentissage complexes qui permettent de traiter de problématiques contemporaines à propos de l'environnement, de la santé, de la consommation, etc. L'objectif visé est de favoriser une formation qui puisse permettre à l'élève d'agir dans un mode en perpétuel changement. Pour en savoir plus au sujet de la structure du programme et de la terminologie employées, voir la fiche 2 intitulée *Le programme des programmes*.

### 2. De nouveaux parcours de formation diversifiés

Les élèves provenant directement du secondaire régulier qui s'inscriront au cégep à compter de l'automne 2010 auront effectué le parcours général suivant :

- trois cycles d'une durée de 2 ans au primaire;
- deux cycles au secondaire (2 ans pour le 1<sup>er</sup> cycle et 3 ans pour le 2<sup>e</sup> cycle).

Dans le cas des cycles du primaire et du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, les programmes disciplinaires sont conçus pour couvrir les deux années du cycle et ce n'est normalement qu'au terme de la seconde année que s'effectue la sanction des études (voir l'encadré de la page 4).

Cette organisation assure une souplesse qui permet de tenir compte des acquis disciplinaires et des types d'apprentissage diversifiés des élèves afin de penser des pratiques éducatives qui favorisent la réussite pour tous. Dans le cas du deuxième cycle du secondaire, les programmes disciplinaires sont conçus sur une base annuelle et l'évaluation de l'atteinte d'une compétence disciplinaire s'effectue au terme de l'année.

*Cette fiche aborde les changements majeurs du renouvellement pédagogique :*

1. Un nouveau programme de formation
2. De nouveaux parcours de formation diversifiés
3. Une nouvelle grille de cours
4. De nouveaux programmes
5. De nouvelles exigences pour l'obtention du DES

Au 1er cycle du secondaire, l'élève doit suivre une formation de base commune. Au 2<sup>e</sup> cycle, l'élève peut faire le choix entre 3 parcours de formation : un **parcours de formation générale** et un **parcours de formation générale appliquée** qui mènent à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES), ou encore un parcours de formation axée sur l'emploi (alternance études-travail). Ce dernier parcours ne donne habituellement pas accès à l'ordre d'enseignement collégial, à moins que l'élève ne réussisse les matières nécessaires à son admissibilité.

En ce qui a trait aux parcours de formation qui mènent directement à l'ordre d'enseignement collégial, les principales différences sont les suivantes :

- Les programmes de sciences sont différents, même s'ils visent le développement des mêmes compétences : *Science et technologie en formation générale* et *Application technologique et scientifique en formation générale appliquée*.
- Le programme *Projet personnel d'orientation* est obligatoire en **formation générale appliquée**, alors qu'il est optionnel en formation générale.

On pourrait penser que les cours de mathématique diffèrent d'un parcours de formation à l'autre. Or, il s'agit là d'une autre différence entre l'ancien et le nouveau programme de formation. Au cours des trois premières années d'études secondaires, l'élève doit suivre une formation commune en mathématique. À partir de la 4<sup>e</sup> secondaire, l'élève a la possibilité de choisir entre 3 séquences :

- *Culture, société et technique* (4 unités en 4<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup> secondaires);
- *Technico-sciences* (6 unités en 4<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup> secondaires);
- *Sciences naturelles* (6 unités en 4<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup> secondaires).

Les deux dernières séquences mènent au développement des mêmes compétences et abordent essentiellement les mêmes contenus disciplinaires, mais à l'aide d'approches différentes. En principe, entre la 4<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> secondaire, l'élève peut passer d'une séquence à l'autre comme cela est représenté sur la figure suivante.

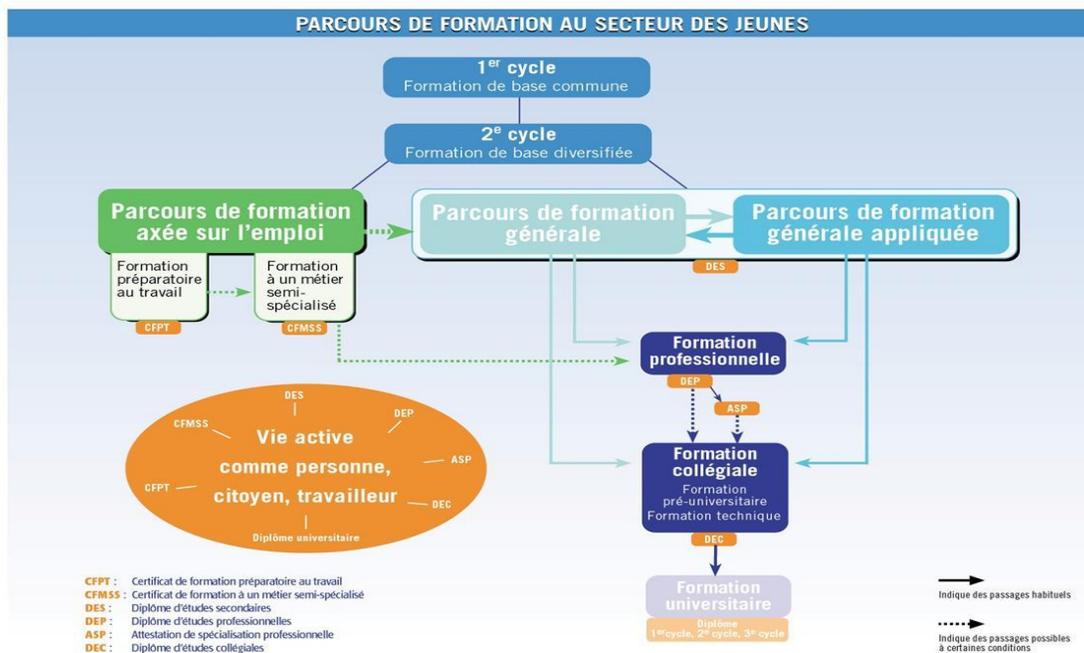
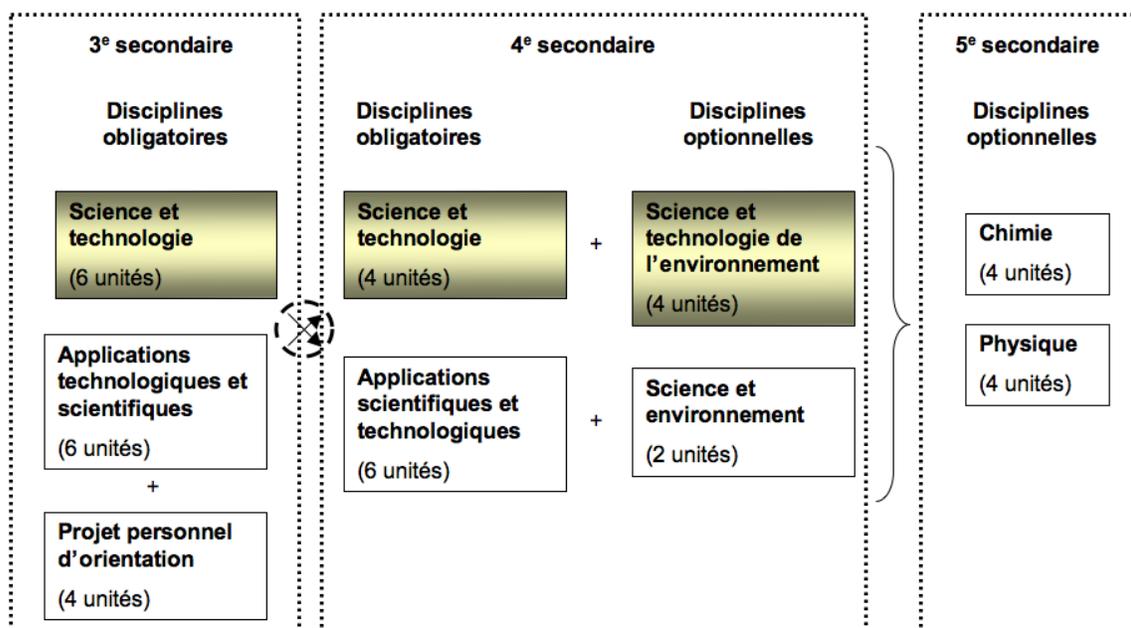
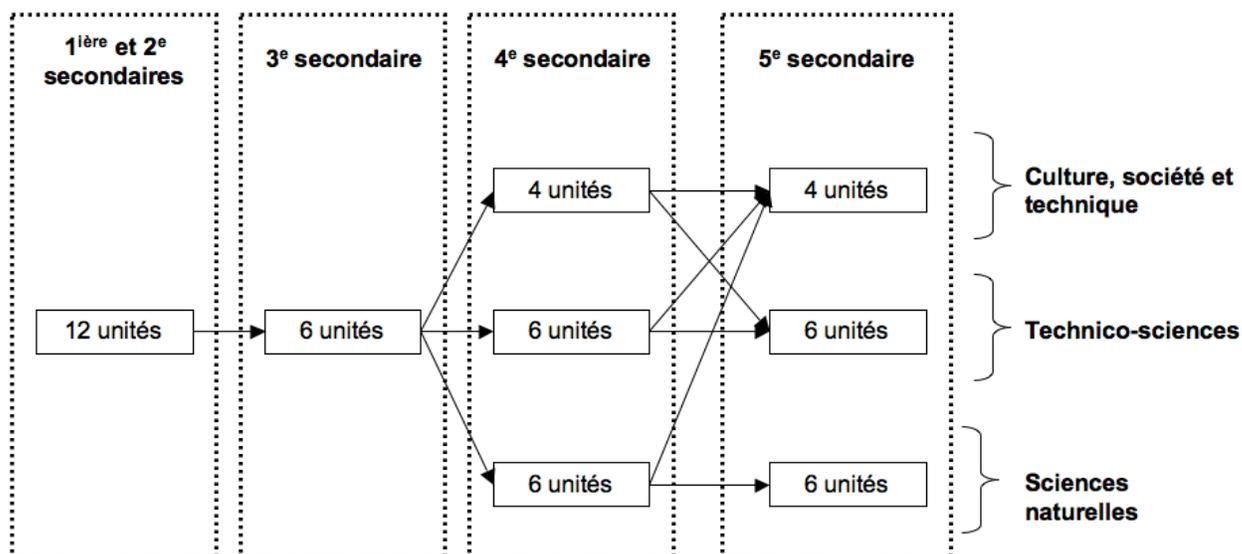


Figure tirée du Programme de formation de l'école québécoise.

## SCIENCE ET TECHNOLOGIE: les parcours de formation générale et générale appliquée<sup>1</sup>



## LES SÉQUENCES DE MATHÉMATIQUE



<sup>1</sup> Notez que le parcours de formation générale est celui qui est ombragé et qu'une unité correspond à 25 heures de cours.

### 3. Une nouvelle grille de cours

Une autre modification importante concerne la grille de cours et le nombre d'heures accordées aux disciplines de base.

- En **français**, langue d'enseignement, pour les trois premières années du secondaire, le nombre annuel d'heures de cours passe de 150 à 200.
- En **anglais**, langue seconde, l'enseignement débute maintenant au 1er cycle du primaire et se poursuit jusqu'à la 5<sup>e</sup> secondaire. Au cours de ces cinq années d'études secondaires, l'élève a maintenant le choix entre un programme de base et un programme enrichi.
- En **mathématique**, le nombre d'heures allouées à la formation demeure le même sauf en 3<sup>e</sup> secondaire où il passe de 100 à 150 heures.
- Le programme **Histoire et éducation à la citoyenneté** remplace désormais les anciens cours *Histoire générale* (2<sup>e</sup> secondaire) et *Histoire du Québec et du Canada* (4<sup>e</sup> secondaire). Le nouveau programme est obligatoire de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> secondaire, ce qui fait passer le temps consacré à l'étude de cette discipline de 200 à 350 heures.
- L'enseignement des **arts** devient obligatoire à chacune des cinq années du secondaire pour totaliser 300 heures de formation. Auparavant, l'apprentissage d'une discipline artistique (arts plastiques, art dramatique, musique ou danse) n'était obligatoire qu'au 1er cycle du secondaire (200 heures) et qu'en 3<sup>e</sup> secondaire (50 heures).

### 4. De nouveaux programmes

De nouveaux programmes s'insèrent dans le parcours de formation des élèves :

- **Projet intégrateur** est obligatoire en 5<sup>e</sup> secondaire. Ce programme de 50 heures invite l'élève à réaliser un projet qui vise l'intégration des compétences transversales et disciplinaires, ce qui rappelle les intentions générales des épreuves synthèses des programmes d'études collégiales.

- **Projet personnel d'orientation** est obligatoire pour les élèves ayant choisi le parcours de formation générale appliquée, mais optionnel pour ceux qui ont fait le choix du parcours de formation générale. Ce programme de 50 heures est offert en 3<sup>e</sup> secondaire.
- **Monde contemporain** remplace l'ancien cours *Éducation économique* et est obligatoire en 5<sup>e</sup> secondaire.
- **Éthique et culture religieuse**, programme controversé dont la mise en place a été fortement médiatisée, est obligatoire pour les élèves des secteurs public et privé de l'enseignement et ce, du primaire au secondaire. Au secondaire, le programme est d'une durée de 50 heures par année pour les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaires et de 100 heures en 4<sup>e</sup> secondaire. Ainsi, ce programme n'est pas offert en 3<sup>e</sup> année du secondaire.

Il va sans dire que ces ajouts doivent être compensés par la **disparition de certains programmes**. C'est le cas notamment des programmes suivants :

- *Formation personnelle et sociale* (1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaires) ;
- *Économie familiale* (2<sup>e</sup> secondaire) ;
- *Éducation au choix de carrière* (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaires) ;
- *Initiation à la technologie* (3<sup>e</sup> secondaire) ;
- *Éducation économique* (5<sup>e</sup> secondaire) ;
- *Enseignement religieux catholique ou protestant* et *Enseignement moral* qui étaient offerts du primaire au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire.

*Avec le renouveau, les élèves peuvent-ils encore redoubler une année scolaire?*

Le 30 mai 2007, le premier ministre Jean Charest et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michèle Courchesne, annonçaient conjointement le retour des bulletins chiffrés et la réintroduction de la possibilité de redoublement à toutes les années scolaires. Toutefois, comme le soulignait alors André Caron, président de la *Fédération des commissions scolaires du Québec* (FCSQ), dans un article du quotidien *Le Devoir*, cette mesure devra rester « exceptionnelle ».

## RÉPARTITION DES HEURES CONSACRÉES AUX PROGRAMMES OBLIGATOIRES AU SECONDAIRE

PROGRAMMES OBLIGATOIRES	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle		
	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaires	3 <sup>e</sup> secondaire	4 <sup>e</sup> secondaire	5 <sup>e</sup> secondaire
<i>Français, langue d'enseignement</i> ou <i>Anglais, langue d'enseignement</i>	400 heures - 16 unités ou 300 heures - 12 unités	200 heures - 8 unités ou 150 heures - 6 unités	150 heures - 6 unités	150 heures - 6 unités
<i>Anglais, langue seconde</i> ou <i>Français, langue seconde</i>	200 heures - 8 unités ou 300 heures - 12 unités	100 heures - 4 unités ou 150 heures - 6 unités	100 heures - 4 unités	100 heures - 4 unités
<i>Mathématique</i>	300 heures - 12 unités	150 heures - 6 unités	<i>Culture, société et technique</i> 100 heures - 4 unités ou <i>Sciences naturelles</i> ou <i>Technico-sciences</i> 150 heures - 6 unités	<i>Culture, société et technique</i> 100 heures - 4 unités ou <i>Sciences naturelles</i> ou <i>Technico-sciences</i> 150 heures - 6 unités
<i>Science et technologie</i> ou <i>Applications technologiques et scientifiques</i>	200 heures - 8 unités	150 heures - 6 unités	<i>Science et technologie</i> 100 heures - 4 unités ou <i>Applications technologiques et scientifiques</i> 150 heures - 6 unités	
<i>Géographie</i>	150 heures - 6 unités			
<i>Histoire et éducation à la citoyenneté</i>	150 heures - 6 unités	100 heures - 4 unités	100 heures - 4 unités	
<i>Arts</i>	200 heures - 8 unités	50 heures - 2 unités	50 heures - 2 unités	50 heures - 2 unités
<i>Éducation physique et à la santé</i>	100 heures - 4 unités	50 heures - 2 unités	50 heures - 2 unités	50 heures - 2 unités
<i>Éthique et culture religieuse</i>	100 heures - 4 unités		100 heures - 4 unités	50 heures - 2 unités
<i>Monde contemporain</i>				100 heures - 4 unités
<i>Projet personnel d'orientation</i> (seulement pour les élèves inscrits dans le parcours de formation générale appliquée)		100 heures - 4 unités		
<i>Projet intégrateur</i>				50 heures - 2 unités



## Des programmes optionnels

Les disciplines optionnelles ne sont pas représentées dans le tableau de la page précédente, ce qui peut laisser croire que le nombre d'heures consacrées à l'étude des sciences, par exemple, est relativement peu élevé. Toutefois, rappelons que l'élève inscrit dans le parcours de formation générale pourra choisir le cours optionnel *Science et technologie de l'environnement* en 4<sup>e</sup> secondaire (100 heures - 4 unités), préalable aux cours *Physique* et *Chimie* de 5<sup>e</sup> secondaire (100 heures - 4 unités). De même, l'élève inscrit dans le parcours de formation générale appliquée pourra choisir le cours optionnel *Science et environnement* en 4<sup>e</sup> secondaire (50 heures - 2 unités), préalable aussi aux cours *Chimie* et *Physique* de 5<sup>e</sup> secondaire.

Pour ce qui est des autres disciplines optionnelles (espagnol, informatique, sensibilisation à l'entrepreneuriat, etc.), elles sont réparties de la manière suivante pour chacune des années du 2<sup>e</sup> cycle d'études secondaires :

- 100 heures (4 unités) en 3<sup>e</sup> secondaire ;
- 150 heures (6 unités) en 4<sup>e</sup> secondaire ;
- 250 heures (10 unités) en 5<sup>e</sup> secondaire.

## 5. De nouvelles exigences pour l'obtention du DES

En principe, l'ensemble des changements apportés par le renouveau pédagogique (un nouveau programme de formation, de nouveaux parcours de formation diversifiés, une nouvelle grille de cours, de nouveaux programmes) devrait permettre la réussite d'un plus grand nombre d'élèves au secondaire. Du moins, c'est le souhait exprimé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, tout en insistant sur le fait que les exigences sont rehaussées.

Dorénavant, la ministre décerne le diplôme d'études secondaires (DES) à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> secondaires. Parmi ces unités, il doit y avoir au moins 20 unités de la 5<sup>e</sup> secondaire et les unités suivantes :

- 6 unités de langue d'enseignement de la 5<sup>e</sup> secondaire ;
- 4 unités de langue seconde de la 5<sup>e</sup> secondaire ;
- 4 unités de mathématique de la 4<sup>e</sup> secondaire ;
- 4 unités de science et technologie ou 6 d'applications technologiques et scientifiques de la 4<sup>e</sup> secondaire ;
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4<sup>e</sup> secondaire ;
- 2 unités d'arts de la 4<sup>e</sup> secondaire ;
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5<sup>e</sup> secondaire.

La sanction ministérielle qui mène à l'attribution du DES est validée par l'imposition d'épreuves uniques dans les disciplines suivantes :

- Français, langue d'enseignement (5<sup>e</sup> secondaire)
- Anglais, langue d'enseignement (5<sup>e</sup> secondaire)
- Anglais, langue seconde (5<sup>e</sup> secondaire)
- Français, langue seconde (5<sup>e</sup> secondaire)
- Histoire et éducation à la citoyenneté (4<sup>e</sup> secondaire)
- Mathématique (4<sup>e</sup> secondaire)
- Science et technologie (4<sup>e</sup> secondaire)
- Applications technologiques et scientifiques (4<sup>e</sup> secondaire)

De manière générale, la note finale de chaque élève qui subit une épreuve unique est établie par l'addition de deux résultats, soit 50 % de la note de l'épreuve unique et 50 % de la note attribuée par l'école pour les unités complétées au cours de l'année scolaire dans les disciplines énoncées précédemment. Notons enfin que pour l'instant, les épreuves uniques peuvent être modulées par les écoles selon le degré d'approfondissement des apprentissages réalisés dans le cadre de l'étude des différentes disciplines.

## ***Ces changements sauront-ils répondre aux intentions à la base des grandes orientations du programme de formation ?***

Les changements majeurs présentés dans cette fiche sont autant de moyens qui ont été privilégiés en cohérence avec quatre grandes orientations :

- 1) la réussite pour tous, mais avec un rehaussement des exigences;
- 2) une formation centrée sur le développement des compétences;
- 3) une évaluation au service de l'apprentissage;
- 4) une formation décloisonnée.

Toutefois, il est difficile actuellement d'estimer dans quelle mesure les pratiques quotidiennes d'enseignement s'inscrivent en cohérence avec ces changements. Pour cette raison, nous éviterons ici de faire des prédictions quant aux retombées du nouveau pédagogique sur l'enseignement collégial. Par contre, un ensemble de fiches supplémentaires vous permettront d'alimenter vos réflexions à ce sujet, notamment en vous présentant plus en détail un portrait des élèves, du contexte pédagogique, de l'évaluation, des domaines d'apprentissage et de certains programmes disciplinaires.

## **RÉFÉRENCES**

COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS, « Guide relatif à l'élaboration de la grille-matières 2008-2009 (secondaire) », Document révisé, 5 décembre 2007, [en ligne], dans Louise Ménard, Enseignante partenaire, <http://protic3.net/33/index.php?op=Default&postCategoryId=404&blogId=30> (page consultée le 23 février 2009)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, « Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, 2<sup>e</sup> cycle », [en ligne], <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/secondaire2/> (page consultée le 23 février 2009)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, « LE RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE Ce qui définit le « changement » », [PDF], [http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/Renouveau\\_ped/452755.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/Renouveau_ped/452755.pdf) (page consultée le 23 février 2009)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, « Guide de gestion de la sanction des études secondaires en formation générale des jeunes », 2007, [en ligne], <http://www.mels.gouv.qc.ca/sanction/guides.htm> (page consultée le 23 février 2009)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire Vers un curriculum renouvelé au primaire et au secondaire*, 2005.

ROBITAILLE, Antoine, Le retour au bulletin chiffré, unique, *Le Devoir*, [en ligne], (vendredi 1<sup>er</sup> juin 2009), p. A3, dans Eureka.cc (Page consultée le 23 février 2009)

Groupe de travail sur le nouveau, Cégep Limoilou

- Marcel Lafleur, conseiller pédagogique
- Jean-François Maltais, enseignant en biologie
- Pierre Ross, enseignant en histoire

Juin 2009